

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 333-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 323-2025 DE TARIFICATION 2025

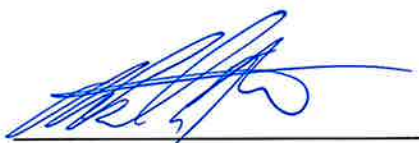
CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement 333-2025, intitulé « Règlement modifiant le règlement 323-2025 de tarification 2025 », lors de la séance du 2 septembre 2025, tenue à l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 3 septembre 2025

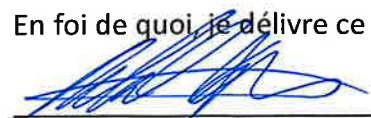


Michel Pelletier
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 333-2025 conformément à la loi ce 3 septembre 2025.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Michel Pelletier
Directeur général greffier-trésorier